This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Z
702
.L8
J92

B 885,985

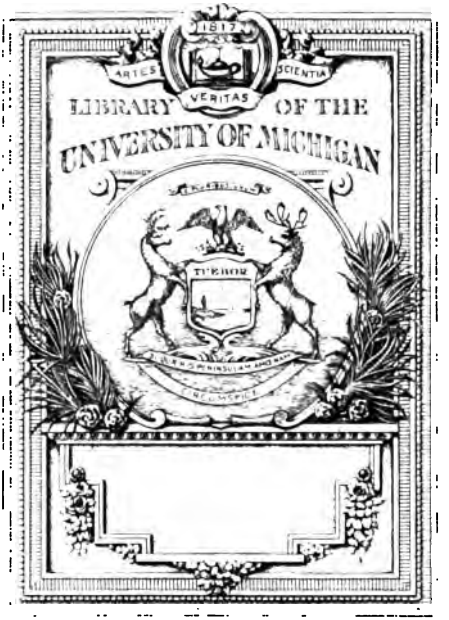
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

# LETTRE

A

# M. PAUL LACROIX

(BIBLIOPHILE JACOB),

MEMBRE DE LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DU COMITÉ DES MONUMENTS ÉCRITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

**Contenant :**

Un curieux épisode de l'histoire des Bibliothèques publiques, avec quelques faits nouveaux relatifs à M. LIBRI et à l'odieuse persécution dont il est l'objet;

PAR ACHILLE JUBINAL,

EX-PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE MONTPELLIER.

PARIS

PAULIN, ÉDITEUR, RUE DE RICHELIEU, 60.

1849.

Z
702
.L8
J92

Imprimerie HENNUYER et Cᵉ, 24, rue Lemercier, à Batignolles.

# LETTRE

A

# M. PAUL LACROIX

(BIBLIOPHILE JACOB.)

Mon cher Paul,

Je vous remercie beaucoup de l'exemplaire que vous m'avez fait tenir de la nouvelle défense de M. Libri, intitulée : « *Lettre à M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, contenant, etc.*

Comme vous l'avez vu sans doute, par le numéro du journal que je vous ai adressé, je n'avais point attendu votre envoi, — gracieuseté toute spontanée de votre vieille amitié, — pour lire ce volume et exprimer hautement mon opinion sur le fond même de l'affaire. J'avais emprunté à M. de Lamartine, sur la table duquel je l'avais rencontré, son exemplaire, et en ma qualité de *bibliophile*, — (pardonnez ce mot ambitieux à votre indigne élève), — d'amateur de manuscrits, de liseur et de rechercheur de vieilles choses, j'en avais dévoré les pages avec l'avidité curieuse qu'ont fait naître depuis longtemps, dans le monde en *us*, les divers épisodes de cet inconcevable et interminable procès. Certes, je m'attendais bien à voir M. Libri réfuter victorieusement les calomnies entassées contre lui par l'envie jointe à la bêtise ; mais j'étais loin, je vous l'avoue, de penser que, résidant à l'étranger, n'ayant sous la main ni ses papiers ni ses livres, il pût réunir une masse aussi énorme de preuves, dont la moin-

dre, à mes yeux, fait éclater surabondamment son innocence. Si vous avez occasion de le lire, félicitez-l'en de ma part. Son mémoire justificatif est aussi plein de faits que d'intérêt, et tout homme de bonne foi, après la lecture de ce Mémoire, ne peut plus garder aucun doute.

Mais, puisque nous parlons de cette triste affaire, je ne puis m'empêcher de vous donner en courant, du bout de la plume et comme ils me reviennent à l'esprit, quelques détails sur deux faits dont l'un est encore, à cette heure, ignoré probablement de M. Libri, et au second desquels je me trouve personnellement mêlé.

Vous savez qu'il y a quelques années, votre docte ami fut chargé par M. Villemain (sous son dernier ministère, je crois), d'exécuter, avec l'aide d'une Commission, le catalogue général des manuscrits que contiennent les bibliothèques publiques de nos quatre-vingt-six départements. Pour rendre irréprochable ce travail si éminemment utile, M. Libri avait obtenu, non sans peine, la faveur de faire venir à Paris, chez lui [1], un certain nombre de manuscrits, la plupart latins, appartenant à la Bibliothèque de l'Ecole de médecine de Montpellier, et sur lesquels, d'accord avec la Commission, il voulait, tout au long et *de visu*, se renseigner comme date, comme écriture, etc.

Dès que ce qui concernait chacun de ces manuscrits se trouvait terminé, les volumes étaient remis au ministre de l'instruction publique, et renvoyés, sous son couvert, à l'établissement qui les avait prêtés.

Ces allées et venues fréquentes de manuscrits, auxquelles s'a-

[1] Comme secrétaire de la *Commission des manuscrits*, M. Libri était, en outre, chargé de recevoir en dépôt tous les manuscrits envoyés des provinces à Paris, pour les travaux de MM. Hase, V. Leclerc et Ravaisson.
(*Note de l'éditeur.*)

joutaient chaque fois les vives recommandations de M. Libri, devaient prémunir les bureaux ministériels contre toute possibilité d'erreur. Or, malgré cela, un de ces précieux débris de l'antiquité fut, par un *lapsus* de quelque employé subalterne, adressé non à Montpellier auquel il appartenait, mais à Béziers où il n'avait que faire. Là, il séjourna environ trois mois à la maison commune, sans que le maire sût d'où lui venait cet envoi que n'avait accompagné aucune lettre d'avis. Ce fut seulement au bout de ce temps que, sur le vu du cachet de la Bibliothèque de l'École de médecine de *la vieille cité guérissante*, remarqué par un commis sur un des folios de garde du volume, on se décida à faire porter ce manuscrit à Montpellier.

J'ai presque été témoin de ce fait, et je le tiens du secrétaire, alors en fonctions, de la mairie de Béziers.

Supposons donc (ce qui pouvait fort bien advenir) que ce manuscrit n'eût point été seulement égaré, mais complétement perdu, ainsi qu'il est arrivé, par la même voie, à un exemplaire in-4°, sur papier de Chine, de l'ouvrage intitulé : *Les Peintres primitifs*, que j'envoyais, comme hommage, à la Bibliothèque du Musée Fabre (deuxième Bibliothèque publique de Montpellier), où il n'est jamais parvenu, et pensez à ce qu'on eût dit alors de M. Libri ! Quelles accusations n'aurait-on point échafaudées contre lui, surtout si ce fatal accident n'avait été découvert que depuis la révolution de Février !... Evidemment, le Rapport de M. Boucly eût mentionné cette disparition d'un manuscrit précieux, comme une présomption, — que dis-je ? — comme une preuve très-grave à la charge du savant professeur.

Voici maintenant le second fait que je voulais vous citer. Il vous démontrera qu'en France, quand on s'occupe d'objets appartenant à des collections publiques ou les concernant, on ne saurait prendre trop de précautions (témoin l'affaire si simple

des vases de Bernay ; témoin celle des manuscrits de Champollion) pour ne pas être, fût-ce dix ou quinze ans plus tard, accusé de vol et de mutilations.

Je passe à mon histoire, qui pourra servir d'avis au lecteur, et à vous surtout, mon cher Paul, qui êtes bien le plus intrépide fouilleur que je sache.

Vers 1843, durant le séjour que mon cours à la Faculté des lettres me forçait de faire à Montpellier, je résolus, dans un intérêt d'études présentes et de publications futures, d'examiner l'un après l'autre tous les principaux manuscrits de la Bibliothèque de l'Ecole de médecine, de les analyser, et d'en faire même des notices et extraits. Je me mis avec courage à cette besogne, qui devait être rude et longue, car la Bibliothèque renferme un grand nombre de manuscrits. Après plusieurs semaines de travail, j'arrivai dans mon dépouillement, à une collection de quinze volumes, contenant, soit en brouillons tracés par des secrétaires, soit (mais très-rarement) en originaux écrits de la main de la reine, la correspondance de Christine de Suède. Comme je n'avais pas à ma disposition (ils n'existent point à Montpellier) les 4 volumes in-4° de lettres et autres productions de la reine, publiés en 1751, par Arckenholtz, je fis, un peu au hasard, selon l'importance que me paraissait avoir telle ou telle pièce, d'assez nombreux emprunts à cette correspondance, me réservant de vérifier plus tard ce qu'il pourrait y avoir de neuf et d'inédit dans ces extraits.

Il y avait plus de deux ans que mon travail était fini. J'avais même quitté définitivement Montpellier, lorsqu'un matin je reçus de cette ville une lettre d'un de mes amis, m'annonçant que l'on m'y accusait d'avoir déchiré et emporté je ne sais quels fragments de manuscrits de Christine, fragments qui se seraient composés, pour un seul volume, *de quatre-vingt-six folios !...*

Il est vrai qu'on faisait aussi porter cette accusation sur MM. Ravaisson et Libri qui, tous deux, avaient eu communication de ces manuscrits longtemps avant moi ; mais on ne les accusait que faiblement, et pour le cas seul où je parviendrais à me disculper. L'un avait été, en effet, secrétaire du ministre ; l'autre était membre de l'Institut ; je n'étais, moi, qu'un simple professeur de Faculté. Donc !...

Cette terrible découverte avait eu lieu de la manière suivante : Le recteur de l'Académie de Montpellier, M. Théry, conduisant, durant les vacances, quelques étrangers dans les salles de l'Ecole de médecine, s'était fait ouvrir la Bibliothèque. Là, désireux de montrer à ses hôtes quelques lignes de la main de Christine de Suède, il avait pris, sur un rayon, le premier volume venu de la royale correspondance qui se trouvait être le tome VIII. En l'ouvrant, il ne lui fut pas difficile de s'apercevoir que la moitié environ de ce manuscrit manquait. Il en fit l'observation, par forme d'acquit, à l'employé qui l'accompagnait ; celui-ci ne sut que répondre, mais en sortant il alla en référer au bibliothécaire.

Le bibliothécaire, homme instruit du reste, mais qui avait rarement ouvert les manuscrits de Christine, parce qu'ils ne concernaient pas sa profession de médecin, fut effrayé des lacunes qu'on lui signalait et qu'il n'avait pas même soupçonnées jusque-là. Sa responsabilité lui fit peur, et, au lieu d'examiner les faits et les manuscrits avec un sang-froid qui lui eût épargné une erreur désagréable pour tout le monde, mais surtout pour lui, il s'empressa d'aller trouver le recteur qui déjà ne pensait plus à l'observation, toute de forme, qu'il avait faite, et il lui déclara *qu'il y avait eu évidemment soustraction.*

Le recteur fit alors ce que son devoir et la tournure que prenaient les choses lui ordonnaient ; il demanda des explications écrites. Un rapport officiel lui fut adressé.

Dans ce rapport, le bibliothécaire, après avoir constaté çà et là, dans les autres volumes de la reine de Suède, quelques nouvelles lacunes de peu d'étendue, disait que depuis vingt-cinq ans qu'il administrait l'établissement, trois personnes seules avaient été admises à prendre communication générale des manuscrits, savoir : M. Ravaisson d'abord, en deux fois, de 1841 à 1843 ; M. Libri ensuite, en deux fois aussi, dans le même espace de temps ; enfin M. Jubinal, postérieurement à ces messieurs, c'est-à-dire à partir de mai 1843. Il ajoutait que ce qui devait circonscrire les recherches et limiter l'espace de temps pendant lequel la soustraction avait pu être commise, c'est que, de 1834 à 1836, un récolement de tous les manuscrits avait été exécuté par ses ordres, sous ses yeux, et qu'une nouvelle pagination avait été apposée alors à tous les folios de chaque volume, par un Polonais employé à la Bibliothèque, lequel, pas plus que MM. Ravaisson et Libri, n'avait signalé de lacunes. Le rapport concluait, par induction, s'entend, que puisque ces lacunes n'avaient pas été signalées au moment où je commençai à prendre connaissance des manuscrits, c'est qu'elles n'existaient pas ; et que, puisqu'elles n'existaient pas alors, moi seul en pouvais être l'auteur !

Cela n'était pas très-logique ; mais le raisonnement n'en faisait pas moins d'effet, comme me l'écrivait un habitant de Montpelier : *il semble difficile, même à vos amis, que vous puissiez vous tirer de là.* Je vous laisse à penser, mon cher Paul, puisque mes amis ébranlés pensaient ainsi, ce que devaient penser les indifférents, — ce que devaient surtout penser mes ennemis, — (qui n'a pas les siens ?) — et si, en attendant que ma réponse vînt me combler de honte ou éclaircir le vilain acte qu'on m'attribuait, dame Calomnie, la même dont parle Beaumarchais, — *piano* d'abord, *rinforzando* ensuite, sifflant, s'enflant, grandissant à vue d'œil, — se gênait pour incriminer ma conduite et crier : *au voleur !*

Dès que j'eus connaissance de cette accusation et de ces détails, mon premier mouvement fut de recourir à mon travail manuscrit, afin de voir si je n'y aurais pas, comme je m'en croyais sûr, constaté par écrit les lacunes en question, lacunes que je me rappelais fort bien, et dont j'avais souvenir d'avoir, plus d'une fois, causé avec le bibliothécaire lui-même qui l'avait sans doute oublié. Mon travail, grâce à une écriture déjà ancienne, et à vingt autres circonstances qu'il serait trop long d'énumérer ici, avait, pour les yeux les moins intelligents, une date ostensible et certaine. Il portait surtout avec lui un témoignage qui s'opposait d'une manière irréfutable à ce que la plus insigne mauvaise foi, si j'étais amené à le produire, pût supposer un seul instant qu'aucune de ses phrases eût été tracée après coup et pour le besoin de la cause : c'est qu'à chaque page on rencontrait, mêlés à mes observations personnelles, enchevêtrés dans mes réflexions littéraires ou historiques, des extraits faits, par mon ordre et sur mes indications, de la main de deux personnes étrangères habitant Montpellier depuis longtemps, et auxquelles j'avais trouvé ce moyen de procurer dans l'exil un travail plus ou moins lucratif qui soulageât leur misère. Or, l'un de ces réfugiés était mort quelques mois après avoir coopéré à mon travail ; l'autre donnait et donne peut-être encore des leçons à Cette : il était facile de l'interroger.

Dira-t-on que ces exilés avaient peut-être opéré eux-mêmes les soustractions révélées ? Mais tous deux avaient sans cesse travaillé à mon côté, et s'étaient tenus constamment, comme moi, sous les yeux du bibliothécaire, dans son cabinet, en présence de ses employés, et au milieu de dix personnes. Je n'aurais pas hésité un seul instant à me porter fort de leur probité ; mais enfin, si l'on pensait qu'ils eussent pu être les coupables, pourquoi ne pas les accuser ? Pourquoi passer sous silence

leur venue journalière durant plusieurs mois à la bibliothèque? Pourquoi circonscrire, par intuition, et d'autorité, l'accusation entre trois personnes?...

Était-on bien sûr, d'ailleurs, que MM. Ravaisson, Libri et moi eussions, comme on n'hésitait pas à l'affirmer dans le rapport, joui seuls de la communication générale des manuscrits, depuis vingt-cinq ans? N'y avait-il pas eu quelquefois d'autres communications générales, et souvent des communications partielles assez nombreuses? Je me souvenais très-bien, par exemple, que l'honorable et savant abbé Gazzera, de Turin, dans la préface de son *Trattato della dignità* du Tasse, imprimé par lui à Turin, pour la première fois, en 1839, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, parlait longuement d'un grand nombre des manuscrits de cette même bibliothèque qu'il avait examinés, et notamment du recueil des lettres de Christine, de celui qui contient les pièces réunies par Guichenon, etc. En outre, pouvait-on *à priori*, avant de s'en être assuré, affirmer que MM. Ravaisson et Libri, par cela seul qu'ils n'avaient point signalé officiellement de lacunes au bibliothécaire, lequel, pour eux, était censé les connaître, ne les avaient ni vues, ni constatées?...

Au milieu de ces réflexions qui se présentaient hâtivement et en foule à mon esprit, j'ouvris mes notices et extraits de la correspondance de Christine. En tête, pour première phrase, je trouvai les mots suivants : « *Ces manuscrits auxquels il manque un grand nombre de feuillets, etc.* » Pour la plupart des volumes, surtout pour celui auquel quatre-vingt-six feuillets ont été enlevés, j'avais fait d'instinct, et comme renseignement privé (car je ne supposais pas que jamais j'eusse pu avoir besoin de recourir à cette mention pour me disculper de quoi que ce fût) des remarques analogues. C'était déjà une semi-preuve; mais

elle ne me suffisait pas. Je voulus compléter ce renseignement et en faire une preuve tout entière. Pour cela, je courus chez M. Ravaisson, afin de savoir si lui, qui avait examiné minutieusement, avant moi, les manuscrits de Christine, en avait aperçu et constaté les lacunes. L'honorable inspecteur général des bibliothèques était à Ems où sa santé, altérée par le travail, l'avait forcé d'aller prendre du repos. Restait M. Libri que je connaissais à peine de figure. Je me disposais à aller le voir ou à lui écrire pour lui demander un rendez-vous, lorsque je l'aperçus au convoi de notre excellent et regrettable ami, Charles Labitte. J'allai à lui, et je le priai de m'accorder une entrevue pour le lendemain. Elle eut lieu dans son cabinet. Les détails m'en sont encore très-présents. J'expliquai d'abord à M. Libri, qui en avait déjà quelques vagues notions, l'affaire telle qu'on la présentait. Je lui montrai ensuite mon travail que j'avais eu soin d'apporter, et je lui demandai si, dans ses notes, il n'aurait pas consigné quelque chose qui confirmât mes allégations. « Certainement, me dit-il en souriant, et voici qui écarte de vous toute accusation. » Se levant alors, il alla prendre sur une table un carton dans lequel se trouvaient plusieurs feuilles imprimées, datées de 1842, et visant, par la signature de M. Victor Leclerc et son *ne varietur*, un travail de M. Libri, remontant à 1841. Ce travail n'était autre qu'une partie du Catalogue général, non publié encore, des manuscrits des bibliothèques des départements, ordonné par M. Villemain, et les feuilles qu'on me montrait étaient des épreuves de ce catalogue.

Je cherchai avec empressement à l'article Montpellier, et j'y trouvai, à propos des lettres de Christine, la mention la plus formelle des lacunes que, sans mauvaise foi, j'aime à le croire, mais par une prévention des plus étranges, on m'accusait d'y avoir faites.